


N° CG 2007/II - 74/08
Séance du 23 MARS 2007

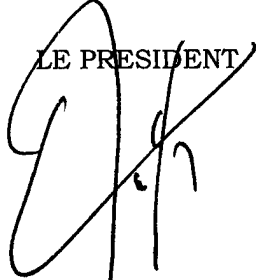
**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
RELATIVES A L'EXAMEN DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR
L'ECOMUSEE D'ALSACE, EXERCICES 1993 ET SUIVANTS**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'Association pour l'Ecomusée d'Alsace, exercices 1993 et suivants
- VU l'article L.241-11 du Code des juridictions financières
- VU le rapport du Président du Conseil Général

donne acte au Président de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de l'Association pour l'Ecomusée d'Alsace, exercices 1993 et suivants.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Maire **21 MARS 2007**
Publication **30 MARS 2007**
Pour le Conseil Général
Président

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER